...duction de cette loi à l'Assemblée Générale et la preuve de la publication de cet avis ayant été produite à l'Assemblée Générale avant le passage de cette loi.

Attendu qu'avis de l'intention de demander à l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane l'adoption de cette loi a été publié le nombre de fois et de la manière requise par l'Article cinquante (50) de la Constitution de l'Etat de la Louisiane, dans les paroisses d'Ascension, d'Assomption et de Lafourche antérieurement à la présentation de cette loi devant l'Assemblée Générale; et

Attendu que la preuve de ladite publication dudit avis a été donnée à l'Assemblée Générale avant l'adoption de cette loi,

Section 1. Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, Que tous les propriétaires et possesseurs de terres riveraines sur le Bayou Lafourche sont ici autorisés à couper les levées sur ledit bayou, en face de leurs terres dans le but d'enlever de leurs terres les eaux pluviales pour les déverser dans ledit bayou; pourvu que, cependant, ce drainage des terres dans le Bayou Lafourche se fasse de la façon, et pour empêcher le débordement du bayou, qu'indiquera le jury de police de la paroisse dans laquelle ces terres sont situées.

Sec. 2. Il est, en outre, décrété, etc., Que le Bureau des Commissaires du Bassin Atchafalaya et du District de Levées Lafourche, adoptera et le devoir lui en est fait, par ordonnance des règlements raisonnables régissant la manière de drainer ces terres dans le Bayou Lafourche, au moyen de rigoles couvertes d'égouts ou autres moyens de dessèchement dans ledit bayou, comme y pourvoit et l'autorise la section 2 de cette loi.

Sec. 3. Il est, en outre, décrété, etc., Que toutes lois ou parties de lois imposant des amendes, des pénalités ou une punition quelconque, à quiconque coupe des levées sur le Bayou Lafourche dans le but de drainer des terres longeant ledit bayou, comme l'autorise cette loi, et toutes lois ou parties de lois en conflit avec ou contraires à celle-ci sont ici révoquées.

J. W. HYAMS,
Orateur de la Chambre des Représentants.

J. Y. SANDERS,
Lieutenant Gouverneur et Président du Sénat.

Approuvée le 7 juillet 1906.

NEWTON C. BLANCHARD,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Copie conforme:

EUGENE J. McGIVNEY,
Sous-Secrétaire d'Etat.

VENTES A L'ENCAN.

Ramsey & Roberts

ANNONCE JUDICIAIRE

OFFRE SPLENDIDE

Propriétés commerciales, résidences et vacantes dans le premier District.

Rues Magasin et Calliope, rue Erato et la ... Splendide occasion pour placement.

Dans la succession de Odile Zebiska.

No 78,887—Division D—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR RAMSEY & ROBERTS, Encanteurs—bureau No 342 rue Carondelet, JEUDI, le 16 août 1906, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique en vertu de et conformément à un ordre daté et signé le 13 juillet 1906, par l'Hon. John St Paul, agissant pour l'Honorable W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, et adressé à Childs A. Ramsey, encanteur, la propriété ci-après décrite—

1° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., etc., situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet No 138, borné par les rues Magasin, Calliope, (autrefois rue Duplantier) Clio et Constance, lequel dit lot est désigné par la lettre A sur un devis dressé par George De Armas, voyer, le 19 juin 1906 et lequel dit lot A formant l'encoignure des rues Magasin et Calliope et mesurant trente sept (37) pieds cinq (5) pouces de face à la rue Magasin, par une profondeur et façade de soixante sept (67) pieds trois (3) pouces et pas de ligne à la rue Calliope. Les améliorations consistent d'une bâtisse à deux étages connue comme Nos 1100-02 rue Magasin.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, tous les droits, voies etc. etc., situé dans le même ilet comme le ci-dessus, lequel dit lot est désigné par la lettre B et est contigu à celui du lot A sudit devis et commençant à un point trente sept (37) pieds cinq (5) pouces de l'encoignure des rues Magasin et Calliope, ledit lot mesurant vingt six pieds (26) six (6) pouces et trois lignes de face à la rue Magasin par une profondeur de soixante sept (67) pieds trois (3) pouces entre lignes parallèles, les améliorations sont connues comme No 1106 rue Magasin.

3° Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, etc., etc., situé dans le même ilet comme le ci-dessus, lequel dit lot est désigné par la lettre C, lequel lot est contigu à ceux des lots A et B dudit devis dans le fond et mesurant soixante (60) pieds sept (7) pouces et cinq (5) lignes de face à la rue Calliope, le même largeur dans le fond par une profondeur de soixante trois (63) pieds onze (11) pouces et trois (3) lignes entre lignes égales et parallèles. Les améliorations consistent des bâtisses à deux étages connues par les numéros 1025-1028-1030 rue Calliope.

4° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, etc., etc., situé dans le premier District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Erato, Constance, Gaiennié et Magasin désigné par le No 8 sur un plan dressé par W. Thornton Thompson, voyer, le 25 mai 1847 déposé en l'étude de D. L. McCay, ancien notaire en cette ville, ledit lot mesurant vingt neuf (29) pieds dix (10) pouces et une (1) ligne de face à la rue Erato, par une profondeur de cent soixante quinze (175) pieds dix (10) pouces et une (1) ligne, entre lignes égales et parallèles. Ensemble avec l'usage d'une allée, sept pieds (7) de largeur, contiguë au même. Les améliorations sont connues comme No municipal 1019 rue Erato.

5° Un certain ilet de terre, ensemble avec tous les droits, etc., etc., situé à Shrewsbury, paroisse de Jefferson, ... borné par la ... Seventh, les rues Première, Deuxième ... Helin, désigné par le numéro 4 d'après un plan dressé par Wilkerson, voyer, sous date du 21 janvier 1837, déposé en l'étude de William Christy, notaire, paroisse d'Orléans.

6° Un certain ilet de terre ensemble avec les droits, voies, etc., etc., situé dans le village de Harlem, paroisse de Jefferson, connu comme numéro cent seize (116) sur un plan par F. Wilkerson, voyer, approuvé par L. Bringier, voyer général le 12 janvier 1837, et déposé en l'étude de William Boswell, plus tard Edward Barnett, notaire en la ville de la Nouvelle Orléans, Louisiane, moins la portion vendue à M. Hortig, consistant de deux lots, livre des transferts 14, folio 457.

Aussi l'ilet No cent dix sept [117], situé dans la même ville et paroisse que le ci-dessus. L'ilet numéro cent vingt trois, moins cette portion vendue au New Orleans et Western Railroad.

Ilet numéro cent vingt quatre (124) le tout d'après le plan ci-dessus, fait par le ci-dessus nommé voyer.

Conditions—Comptant. L'acquéreur ou les acquéreurs devant assumer et payer tous deux les taxes de ville et d'Etat pour l'année 1906, au-dessus et en plus du prix de l'adjudication, payer l'acte ou les actes de vente pardevant Arvin Edward Hebert, notaire, et faire un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication.

John Dymond, Jr. avocat.
15 juil—15 22 29—août 5 12 16

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de Valeur du Troisième District, en partie améliorée.

Dans l'ilet borné par les rues Lapeyrouse, Miro, Galvez et Onzaga.

Bâtisses portant le No 2127 rue Lapeyrouse.

Antonino Paterno, Jr., vs Philip Plapp.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 79,931—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le premier district de cette ville, le JEUDI, 6 septembre 1906, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent en quelque sorte.

1° Un certain lot de terre, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Miro, Lapeyrouse, Galvez et Onzaga, mesurant trente cinq pieds de face à la rue Lapeyrouse sur une profondeur de cent vingt cinq pieds et quatre pouces, entre lignes parallèles, le tout plus ou moins, et laquelle dite portion de terre est composée du tout de ce certain lot lequel est désigné par le No Quatre sur un plan déposé en l'étude de S. Magner ancien notaire dans cette ville, comme plan No 59, lequel mesurant vingt neuf pieds neuf pouces et trois lignes de face à la rue Lapeyrouse sur une profondeur de cent vingt cinq pieds et quatre pouces, entre lignes parallèles et de cinq pieds deux pouces et cinq lignes de face à la rue Lapeyrouse sur cent vingt cinq pieds et quatre pouces le plus près de la rue Galvez et contigu audit lot No Quatre du lot contigu, lequel est désigné par le No trois sur ledit plan.

2° Un certain lot ou portion de terre situé dans le même district et ilet que la propriété ci-dessus décrite et mesurant vingt quatre pieds six pouces et six lignes de face à la rue Lapeyrouse sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent vingt cinq pieds quatre pouces et est composé du tout le lot No trois sur le plan ci-dessus mentionné, excepté cinq pieds deux pouces et cinq lignes enlevé du côté le plus près de la rue Galvez.

3° Un certain lot de terre, situé dans le même district et ilet que la propriété ci-dessus décrite, désigné comme lot No Cinq de l'ilet No 1046, mesurant vingt neuf pieds de face à la rue Lapeyrouse sur cent vingt cinq pieds de profondeur.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
... avocat pour le demandeur.
3 août—3 4 10 17 24 31—sept 6

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de droit, titre et intérêt dans et à la propriété de valeur du Deuxième District.

Mme Anna M. Sittier vs M. et Mme Roger Grimes.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 68,677—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 30 août 1906, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Tous les droit, titre et intérêt de Mme Helena Schaell, épouse de Roger Grimes, dans et à la propriété ci-après décrite:

Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses, servitudes et dépendances qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant, situés dans le Deuxième District de cette ville, désignés séparément par les Nos 26 et 27 de l'ilet A, lesquels sont bornés par l'avenue Carrollton, les rues David, Toulouse et St Pierre, d'après le plan fait par Pecquet et Crawford, voyers, déposé dans les archives de W. H. Peters, ancien notaire en cette ville, par le No 49, lesdits lots mesurant chacun vingt neuf pieds de face à la rue Toulouse par cent cinquante trois pieds deux pouces de profondeur entre lignes parallèles et est maintenant désigné comme ilet No 541 sur le nouveau plan municipal, étant sous le nom de Mme Helena Schaell, épouse de Roger Grimes.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
Theo. Cotonio, Esq. avocat.
27 juil—27—août 3 10 17 24 30

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de valeur du Troisième District.

Samuel Israelite Baptiste Church vs Jordan Thomas.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 78,390—En vertu d'un writ de fieri facias contre la demanderesse la Samuel Israelite Baptiste Church et J. C. Perkins, J. B. Wilson, Matthew Wilson et Adeline Wilson, sécurités sur le bon d'injonction dans l'affaire ci-dessus et en faveur du défendeur Jordan Thomas, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le premier district de cette ville, le JEUDI, 16 août 1906, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de terre dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Touro (autrefois Union), Bourbon (autrefois Bagatelle), Vertus et Force, désigné par le lot No 12 dans le devis par D. E. Soghers, voyer, daté le 10 décembre 1899, mesurant trente et un pieds, onze pouces et sept lignes de face à la rue Union, maintenant rue Touro, par cent vingt trois pieds, onze pouces, quatre lignes de profondeur entre lignes égales et parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
Woodville & Woodville, avocats pour le demandeur en exécution.
13 juil—13 20 27—août 3 10 16

ANNONCE JUDICIAIRE

François Bares vs Louis Terre et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans, No 77,148—En vertu d'un writ de fieri facias contre Charles Blank Guillaume Mothe et Louis Terre, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 21 août 1906, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Tous les droit, titre et intérêt de Guillaume Mothe dans et à un jugement rendu contre Alex. J. Bordes par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Division D de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire de Guillaume Mothe vs Alex. J. Bordes, No 74,907 du dossier de ladite cour.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
Charles Louque, avocat pour le demandeur.
9 août—9 14 18 21

THE
MONONGAHELA RIVER
CONSOLIDATED
COAL & COKE CO.
PAUL SCHNEIDAU, Agent.
CHARBON
GROS ET DETAIL.
Les Commandes des Familles Sollicitées.
La Fourniture de Charbon aux Navires une spécialité.
Remorquage à des Prix Modiques.
Chantiers—En Ville, sur la Levée, au pied de la rue Race. Phone 983; à Alger, au Dry Dock. Phone 38.
Bureau en Ville:
Rue Carondelet 315,
PHONE 576.

AVIS AUX CREANCIERS

Rudd Brothers versus New York Millinery Company Ltd.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 77,000—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Irving R. Saal, receveur dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — Gustave Lemle, avocat.
10 août—10 14 19

Walter L. Saxon vs Southwestern Brick and Tile Manufacturing Co., Ltd.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 73,405 — Division C. — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Henry G. Stewart et Francis Chavanne, receveurs dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier. Fred. C. Marx et R. E. Kelley, avocats.
4 août—4 8 13

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Charles Howell Adams

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 79,820—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Marie G. Adams, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—James J. McLoughlin, avocat.
10 août—10 14 19

Succession de Veuve John O'Connor

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 79,980—Division E—Attendu que James O'Connor a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Veuve John O'Connor, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier—James O'Connor, Walter Gleason, avocats.
1 août—1 7 10

Succession de Lelia Bonner Dwyer.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans — No 76,598 — Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles la pétition pour la décharge présentée par Edwin Gladney, exécuteur testamentaire ... de cette succession, ne serait pas approuvé, son bon cancellé et la caution déchargée. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier—Farrar, Jonas & Kruttschnitt, Jas D. Hill, avocats.
3 août—3 7 12

Succession de veuve J. H. Mayeux

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 75,101—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par J. H. Barkemeyer, exécuteur dans cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte et ledit exécuteur déchargé. Par ordre de la Cour.—THOMAS CONNELL, Greffier.—
7 août—7 11 16

Successions de John C. et Mary A. Keener.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—Nos 78,285 et 78,306 consolidés—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de ces successions et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte provisoire présenté par H. H. Price, exécuteur de Jno C. Keener et exécuteur testamentaire datif de Mary A. Keener, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier.
3 août—3 7 12

VENTES A L'ENCAN.

Albert Paul.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de choix pour spéculation.

Onze lots de valeur dans l'ilet borné par les rues Lowerline, Edinburg, Quinzième ou Olive, et St Pierre.

A proximité de la Harry Bros Tank Co. Panama Tank Co. et environ un ilet du chemin de fer Illinois Central.

Succession de Jesse H. Massie.

No 74,930—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane. Division A.

PAR ALBERT PAUL Encanteur, Bureau 336 rue Carondelet—JEUDI, le 23 août 1906, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en cette ville, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 16 juillet 1906, il sera vendu à l'enchère publique, pour le compte de la succession de Jesse H. Massie, les propriétés de valeur, comme suit—

Onze certains lots de terre, dans le Sixième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Lowerline, Quinzième, St Pierre, et Edinburg, lesquelles dits lots sont désignés comme lots Nos 2, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15 et 19, d'après le plan de Edgar Pilié, député voyer de ville le 12 juin 1896.

Les lots Nos 2, 7, 8, 9, 10 faisant face à la rue Lowerline, les lots Nos 7 et 9 ayant une largeur et façade sur ladite rue de 30' 2" 3"'.

Et les lots Nos 2, 8 et 10 ayant une largeur et façade à ladite rue de 30' 2" 4"', et le tout desdits lots Nos 2, 7, 8, 9 et 10 ayant une profondeur égale entre lignes parallèles de 120 pieds. Le lot No 10 formant l'encoignure des rues Lowerline et Edinburg.

Les lots Nos 11, 12, 13, 14 et 15 faisant face à la rue St Pierre. Les lots Nos 11, 13 et 15 ayant une façade et largeur sur ladite rue de 30' 2" 4"', et les lots 12 et 14 ayant une façade et largeur sur ladite rue de 30' 2" 3"' et le tout desdits lots ayant une profondeur égale entre lignes parallèles de 120 pieds, le lot No 11 formant l'encoignure des rues St Pierre et Edinburg.

Le lot No 19 ayant une façade de 40 pieds à la rue Quinzième et à une profondeur de 120 pieds 9 pouces et 6 lignes entre lignes parallèles. Le lot No 19 est amélioré par un cottage double, portant le numéro municipal 7513 rue Quinzième ou Olive.

Conditions—Comptant. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Théodore G. Spitzfaden, notaire, l'acquéreur devant assumer au-dessus et en plus du prix de l'adjudication le paiement des taxes dues à l'Etat et à la ville pour l'année 1906. L'acquéreur devant déposer 20 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication.
22 juil—22 29—août 5 12 19 23

Si vous désirez les services d'un encanteur, pourquoi ne pas vous procurer le meilleur?
GEO. ST-PAUL,
—ENCANTEUR—
Galeries, Propriétés Foncières, Effets Mobiliers, le Contenu des Résidences, etc.
PHONE MAIN 2967—R.
137 RUE CARONDELET.
18 avril—1 an

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une grande propriété de valeur améliorée du Quatrième District.

Portant le nouveau No municipal 1023, Avenue Washington, entre les rues Magasin et Constance.

Mlle Nellie H. Henderson vs Sheldon W. Clark, Jr.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans. — No 79,028—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 6 septembre 1906, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Deux certains lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent ou de quelque sorte en dépendant, situés dans le Quatrième District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Constance, Washington, Magasin et Sixième, désignés par les lots Nos 15 et 16 de l'ilet 59, sur un plan fait par Henry Moellhausen, voyer, daté le 4 mai 1844 et déposé en l'étude de L. Herman, alors un notaire dans la Nouvelle Orléans, Louisiane, desquels dits lots sont contigus l'un à l'autre et mesurant chacun trente et un pieds six pouces (31' 6") de face à la rue Washington sur cent vingt cinq pieds [125'] de profondeur, entre lignes égales et parallèles, mesure américaine.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
John T. Whitaker, avocat pour le demandeur.
4 août—4 10 17 24 31—sept 6

VENTES A L'ENCAN.

Hufft Brothers.

ANNONCE JUDICIAIRE

Cottage simple 5922 rue Chesnut
Cottage double, 720-722 Avenue Peters.
Cottage double, 5408-5410 rue Magasin.

Certificat No 63,—5 actions du Stock du Prytania Market Co., Ltd.

A la Bourse d'Encan des Propriétés Foncières, 225-229 rue Baronne, Le MERCREDI, 12 septembre 1906, à midi.

Succession de Mme Emma Assenheimer, veuve de Nicholas Smith.

No 79,002—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division C.

PAR HUFFT BROTHERS— Louis Hufft, Encanteur—Bureau 840 rue Gravier—MERCREDI, le 12 septembre 1906, à midi, à la Bourse d'Encan des Propriétés Foncières, Nos 225-229 rue Baronne, en vertu et conformément à un ordre issu, daté et signé le 6 août 1906, par l'Honorable John St-Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai de vendre à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, à savoir:

Premièrement—Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies et privilèges à ce dessus y appartenant ou de quelque façon en dépendant, dans le sixième district de la Nouvelle Orléans dans l'ilet borné par les rues Chestnut, Elenore et Camp, et la ligne Bloomingdale, lequel lot est désigné comme numéro quatorze sur un plan annexé à un acte passé pardevant J. R. Legier, notaire, le 17 décembre 1895 et lequel lot, d'après ledit devis, mesurant vingt cinq pieds, neuf pouces et cinq lignes de face à la rue Chestnut sur une profondeur de cent cinquante pieds sur la ligne du lot numéro treize et trente sept pieds, neuf pouces et trois lignes de largeur dans le fond, acquis par ladite défunte de Julius Manger, par acte pardevant J. R. Legier, notaire, daté le 28 avril 1898, le titre est enregistré dans le Bureau des transferts, livre 101, folio 424.

Deuxièmement — Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies et privilèges y appartenant ou de quelque façon en dépendant, dans le sixième district de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par l'avenue Peters, les rues Laurel, Constance et Octavie, désigné sur un devis fait par John F. Braun, une copie certifiée duquel est annexé à un acte passé pardevant John Bendernagle, ancien notaire le 18 juin 1880, par le numéro douze et mesurant trente pieds de face à l'avenue Peters sur cent trente cinq pieds trois lignes de profondeur entre lignes parallèles, acquis par ladite défunte de Jacob Burkhardt, par acte pardevant E. Commagère, ancien notaire, daté le 16 mai 1890, le titre est enregistré dans le Bureau des transferts livre 161, folio 365.

Troisièmement—Une certaine portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, dans le sixième district de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Magasin, Octavie, Constance et l'avenue Peters, laquelle portion de terre est désignée par la lettre C, sur un devis fait par Hunter Stewart, ingénieur civil, annexé à un acte pardevant Theodore G. Spitzfaden, notaire le 17 décembre 1903; mesurant trente cinq pieds quatre lignes de face à la rue Magasin, trente quatre pieds dix pouces et une ligne de largeur dans le fond par une profondeur sur la ligne du côté le plus près de l'avenue Peters de cent vingt neuf pieds et sept lignes, et une profondeur sur l'autre ligne de côté le plus près de la rue Octavie, de cent vingt-huit pieds cinq pouces et cinq lignes, acquise par ladite défunte de Robert M. Walmsley et autres par acte passé pardevant Theodore G. Spitzfaden, notaire le 17 décembre 1903; le titre est enregistré dans le Bureau des transferts, livre 196, folio 86.

Quatrièmement—Certificat No 63 pour cinq actions du stock de la Prytania Market Co. Limited.

Termes et conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer et payer les taxes de 1906 et de déposer avec l'encanteur dix pour cent de son enchère au moment de l'adjudication, et l'acte de vente devant être aux frais de l'acquéreur pardevant Charles G. Rebentisch notaire: pourvu que l'acquéreur devra avoir l'option, s'il le déclare au moment de l'adjudication, de payer 1/3 ou plus comptant et la balance du prix, s'il y en a, en deux paiements égaux, représentées par billets de reconnaissance faits par l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, payables en un et deux ans, respectivement, de la date de l'adjudication et portant intérêt payable annuellement au taux de huit pour cent par an de la date jusqu'au paiement. L'acquéreur pour souscrire de payer cinq pour cent pour frais d'avocats en cas de procès sur lesdits billets, ou de n'importe quelle partie de ceux-ci et de tenir la propriété assurée et de transférer la police d'assurance au porteur des dits billets ou billet, jusqu'à paiement final de ceux-ci. L'acte de vente devant contenir le pacte de non-aliénation et toutes les clauses usuelles de sécurité et le paiement desdits billets et intérêt, ainsi que les frais des avocats, le montant de la prime de l'assurance etc. devant être garantis par lien de vendeur et privilège et hypothèque spéciale de la propriété.

Carroll & Carroll, avocats pour les exécuteurs.
9 août—9 12 19 26—sept 2 9 12

Succession de Wm H. Wisdom.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 79,833—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Frank L. Levy, exécuteur testamentaire, de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — Wm A. Bell, avocat.
4 août—4 9 14

Succession de Hugo Moritz Hoffmann.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans— No 80,001—Division D—Attendu que Ernest Von Meyenberg a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Hugo Moritz Hoffmann, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. —Solomon Wolf, avocat.
2 août—2 6 11

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE CONSTABLE

Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.

George Jurgens vs Louis A. Gourlain.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans—No 26,124—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Hon. Hy Renshaw, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, Division C, je procéderai à vendre à l'enchère publique à mon entrepôt, Nos 613 et 615 rue Bienville, entre le Passage de la Bourse et rue Chartres, dans le Deuxième District de cette ville, le MARDI, 21me jour d'août 1906, à 11 heures a. m., la propriété ci-après décrite, à savoir: 1 pupitre à bascule, 3 pupitres à table, 1 pupitre élevé, 1 lot d'installations de bureau de banque. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée d'après l'inventaire enregistré en mon bureau. Conditions—Comptant. WM J. BRADY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans—McCloskey & Benedict, avocats pour le demandeur.
10 août—10 15 21

Hufft Bros vs Maurice Green.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle Orléans—No 26,148—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable ... juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, Division ..., je procéderai à la vente à l'enchère publique, à mon entrepôt Nos 613 et 615 rue Bienville, entre le Passage de la Bourse et la rue Chartres, dans le deuxième district de cette ville, MARDI, le 14me jour d'août 1906, à 11 heures a. m., de la propriété ci-après décrite, à savoir: Un piano Gilbert, un lot de meubles de maison, une petite presse, un lot de chemises de dessous, etc. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée d'après l'inventaire enregistré en mon bureau — Conditions — Comptant. WM J. BRADY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans. — John D. Fisher, avocat pour les demandeurs.
3 août—3 5 14

Albert Mackie Grocery Co., Ltd., vs Willis et Wendling, in solido.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans. — No 26,324. — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Hy Renshaw, juge de la Première Cour de Cité de la Nlle Orléans, Division C, Martin Willis, défendeur dans cette affaire, je procéderai à vendre à l'enchère publique, en mon entrepôt Nos 613 et 615 rue Bienville, entre la rue Chartres et le Passage de la Bourse, dans le Deuxième District de cette ville, SAMEDI, le 11me jour d'août 1906, à 11 heures a. m., la propriété ci-après décrite, à savoir: 1 "cash register," 1 lot assorti d'épiceries, etc. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée d'après inventaire enregistré en mon bureau—Conditions: Comptant. — WM. J. BRADY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans.—Tilberger & Daffy, avocats pour la demanderesse.
31 juil—31—août 5 11

ANNONCE JUDICIAIRE.

John Waterhouse vs Jesse Croissant et femme en communauté.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle Orléans—Nos 26,101—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. R. H. Downing juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, Division B, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, dans le premier district de cette ville, MERCREDI, le 15me jour d'août 1906, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir — Un lot de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet 1178, borné par les rues Annette, Allen, Miro et Tonti, ledit lot étant décrit par le No 4 sur du plan ... fait par Zebourck, ingénieur civil, et un autre plan fait par Buego daté le 29 mai 1843 et déposé en l'étude de Paul E. Theard, ancien notaire, lequel lot mesurant 32 pieds de face à la rue Annette, par 128 pieds de profondeur ... ci-dessus intitulé et numéroté. Conditions—Comptant. WM J. BRADY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans—Zengel, Thomas & Sothon, avocats pour le demandeur.
15 juil—15 22 29—août 1 5 15

VENTES A L'ENCAN.

Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE RECEVEUR

Gus Lehman, Jr., vs "Athletic Park Amusement Company Ltd."

La Bâtisse Arcade, la Bâtisse Casino, la Bâtisse Ice Cream, la Bâtisse de la bande de musique, la Bâtisse Japonaise, etc.

Aussi le bail du fameux "Park Athletic."

No 79,641—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER C. A. Tessier Encanteur — Bureau 134 rue Carondelet — JEUDI, le 16 août 1906 à 11 heures a. m. sur les lieux connu comme "Parc Athletic," avenue Tulane et Carrollton, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un jugement rendu et signé le ... juillet 1906, par l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, agissant en place de l'Hon. Fred D. King, juge de la dite Cour, Division B, absent en congé, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un lot de bâtisses, meubles, installations électriques, etc.

2° Le bail sur ladite propriété commençant le 1er novembre 1906, à $500 pour le trimestre finissant le 1er janvier 1907, payable d'avance, et du 1er février 1907 et finissant le 31 janvier 1908, à $2,000 par an, payable en paiements trimestriels partiels de $500 chacun, d'avance, les premiers jours de février, mai, août et novembre de 1907, respectivement, avec le privilège de renouveller pour deux ans additionnels au taux de $3000 par an payable d'avance en paiements trimestriels partiels, commençant le 1er février 1908, l'acquéreur devant assumer toutes les obligations du bail et de se conformer avec ses termes et conditions, et de payer le loyer du moment qu'il est dû.

Conditions—Comptant.
Dinkelspiel, Hart & Davey, E. Howard McCaleb, avocats ...
A. B. Leopold, ...
20 juil—29—août 5 12 16

Robert G. Guerard.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE RECEVEUR
"ELYSIUM THEATRE"

Un théâtre moderne complètement équipé construit en 1903, l'intérieur redécoré cette saison, capacité de sièges est de 1757.

IL sera vendu à l'enchère publique par Robert G. Guerard, encanteur, JEUDI, le 30 août 1906, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, daté et signé le 27 juillet 1906, dans l'affaire de P. A. Capdau et autres vs Third District Theatre Co., Ltd., No 78,835 du dossier de ladite Cour la propriété ci-après décrite, à savoir.

Deux certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, lesquelles bâtisses et améliorations sont connues comme l'Elysium Theatre situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Champs Elysées, Bourgogne, Français et Rampart, sur l'un desquels lots formant l'encoignure des rues Champs Elysées et Bourgogne et mesurant vingt (20) pieds de face à la rue des Champs Elysées par cent vingt (120) pieds de profondeur et façade à la rue Bourgogne et l'autre lot mesurant quarante quatre (44) pieds de face à la rue Champs Elysées par cent vingt sept pieds dix pouces et six lignes (127' 10" 6"') de profondeur entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les installations de scène, décors, chaises, éventails électriques, extincteur d'incendie, moteur électrique, tapis, meubles et tout ce qui est contenu dans ladite bâtisse.

Conditions—Comptant. Les taxes de 1906 devant être assumées par l'acquéreur en plus du prix de l'adjudication, et l'acquéreur devant payer pour l'acte de vente devant être passé pardevant John Lézier, notaire, et déposer avec l'encanteur 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication.

ROBERT G. GUERARD, Encanteur.
W. L. Hughes, avocat.
E. A. Saurez receveur.
20 juil—29—août 5 12 19 26 30

VENTES A L'ENCAN — VENTES A L'ENCAN

Peter Gallagher.

ANNONCE JUDICIAIRE.

LE MARDI, 14 AOUT 1906.

Succession de Elizabeth Brown — No 79,..., Cour Civile de District Division A.

Un Cottage Double élevé de terre très attrayant

Nos 3217-19 avenue Canal, entre les rues Lopez et Rendon.

Attention! Spéculateurs, Chercheurs de Hôtels et Placeurs— A la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne,—A MIDI.

PAR PETER GALLAGHER, encanteur — Bureau 846 rue Commune — En vertu d'un ordre de l'Hon Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A, maintenant absent en congé, daté et signé le 11 juillet 1906, et à moi adressé j'offrirai en vente MARDI, le 14 août 1906, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses, droits, voies, servitudes, privilèges et avantages là dessus y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Canal, Douane, Lopez et Rendon, désigné par le No cinq [5] sur un plan et certificat d'arpentage fait par E. Pilié, voyer, et annexé à un acte de vente passé pardevant N. B. Trist, notaire, le 27 mars 1895; ledit lot commençant à une distance de cent vingt trois pieds et six lignes de l'encoignure de la rue Lopez et mesurant trente et un pieds de face à la rue du Canal par cent trente neuf pieds et cinq pouces de profondeur entre lignes parallèles.

Termes et Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance, s'il y en a, en un crédit de un et deux ans, avec sept pour cent d'intérêt de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garanti par hypothèque sur la propriété, et toutes les clauses usuelles de sécurité; l'acquéreur devant assumer en plus et au dessus du prix de l'adjudication, le paiement des taxes de ville et d'Etat de 1906. L'acte de vente devant être passé pardevant Robert Legier, notaire, l'acquéreur devant déposer 10 0/0 du prix d'achat au moment de l'adjudication.

PETER GALLAGHER, Encanteur
Emile Pomes, avocat.
12 juil—12 15 22 29—août 5 12 14

Stroudback & Stern

ANNONCE JUDICIAIRE.

Trois Jolis Cottages Doubles — Sixième District.

A proximité des lignes de chars urbains, etc.

Nos 5517-19 RUE MAGASIN, entre les rues Octavia et Joseph.
Nos 533-35 et 529-31 RUE JOSEPH.

Entre les rues Constance et Laurel.

Interdiction de Susan Grassenaur—No 76,741, Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans—Division D.

PAR STROUDBACK & STERN—Léonard L. Stern, encanteur—JEUDI, le 23 août 1906, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de cour signé le 17 juillet 1906, par l'Hon. George H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, les propriétés ci-après décrites, à savoir:

Un certain lot de terre, situé dans le sixième district de cette ville, dans l'ilet No 240 autrefois l'ilet No 20, sur un plan par Thompson & Buisson, daté le 23 mars 1849, dans l'ilet borné par les rues Magasin, Camp, Octavia et Joseph, désigné comme lot No cinq, et mesurant trente pieds une ligne de face à la rue Magasin par une profondeur de cent quarante deux pieds neuf pouces et trois lignes sur la ligne le divisant du lot No six et d'une largeur dans le fond de trente pieds.

Les améliorations sont connues comme Nos 5517-19 rue Magasin et comprenant un splendide cottage double en bois couvert en ardoises, retiré de la banquette et contenant de chaque côté 4 chambres, galerie, citerne, hangar, etc.

Deux lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet No 183, borné par les rues Octavia, Laurel, Joseph et Constance, désignés comme lots trente huit et trente neuf sur un devis annexé à un acte passé pardevant Joseph D. Taylor, notaire, le 19 janvier 1888, d'après lequel lesdits lots sont contigus et mesurant chacun trente pieds de face à la rue Joseph sur une profondeur de cent trente cinq pieds trois pouces entre lignes parallèles.

Les améliorations sont connues comme Nos 533-35 et 529-31 rue Joseph et comprenant deux splendides cottages doubles retirés de la banquette et contenant de chaque côté 4 chambres, citerne, hangars, etc.

Conditions—Un tiers comptant, la balance en un, deux et trois ans, avec 7 pour cent d'intérêt par an payable semi annuellement sur ladite portion du crédit du prix, garantie par hypothèque et lien de vendeur. L'acquéreur devant payer toutes les taxes pour l'année 1906. Les actes de ventes pardevant ... Kronenberger, notaire, aux frais des acquéreurs.

HIBERNIA BANK AND TRUST COMPANY, CURATRICE.
22 juil—22 29—août 5 12 19 23

Jas. A. Brennan.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE POSITIVE.

Bâtisse en briques à trois étages.
No 528 RUE ROYALE.

Entre St Louis et Toulouse, contigu à l'Hôtel St Louis, près de la nouvelle Maison de Cour.

Dans une localité où les valeurs augmentent journellement.

Bâtisse convenable pour bureaux, maison de logement et emplacement d'affaires et le rez-de-chaussée convenable pour n'importe quel genre d'affaires.

Résidence ou Emplacement d'Affaires.

Avec 6 chambres, cottage simple dans le fond du lot à l'encoignure de l'avenue Cleveland et de la rue Roman, seulement à un ilet de la rue du Canal et à quelques minutes de marche en centre des affaires.

Pas de limite, pas de réserve.

Succession de Mme Mary McCord, épouse de William Johnson.

No 77,096, Division C.

IL sera vendu à l'enchère publique, MARDI, le 4 septembre 1906, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, par JAS. A. BRENNAN, Encanteur, bureau 733 rue Union, en vertu d'un ordre de l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté et signé le 1er août 1906, dans l'affaire ci-dessus intitulée, les propriétés ci-après décrites, à savoir:

1° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par l'avenue Cleveland, autrefois Gasquet, les rues Palmyre, Prieur et Roman, mesurant vingt sept (27) pieds de face à l'avenue Cleveland sur une profondeur et façade de cent neuf (109) pieds dix (10) pouces trois lignes sur la rue Roman et entre lignes parallèles. Les améliorations comprenant le cottage simple 209-211-213 rue Roman.

2° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Royale, Chartres, St Louis et Toulouse, mesurant vingt (20) pieds onze (11) pouces et quatre (4) lignes de face à la rue Royale sur une profondeur de cent vingt (120) pieds.

Les améliorations comprenant la bâtisse simple en briques à trois étages connue comme le No 528 rue Royale.

Conditions—Comptant. L'acquéreur payant les taxes de 1906. Un dépôt de 10 0/0 au moment de l'adjudication. Les actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant Harry L. Loomis, Jr.
2 août—2 5 12 19 26—sept 2 4

ANNONCES JUDICIAIRES

COUR CIVILE DE DISTRICT—Division B—No 79,076—John B. Manning vs ses créanciers—Ordre—Considérant la pétition précitée et les tableaux des actifs et passifs comme vérifiés et enregistrés;

Il est ordonné qu'après due publications, avis et citation aux créanciers comme il est requis par la loi, une réunion des créanciers ... aura lieu ... pardevant Charles F. Fleischbein, notaire, en son étude dans cette ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, commençant mercredi le 29me jour d'août 1906, à 10 heures a. m., pour voter, accordant ou refusant l'application dudit John B. Manning pour un répit de six, douze et dix huit mois de la date de ladite réunion.

Il est en outre ordonné que Frank W. Hart, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents en cette affaire, et que dans l'intervalle toutes poursuites contre la personne et la propriété dudit John B. Manning soient suspendues le tout d'après la loi.

Nouvelle Orléans, ... juillet 1906 A. D. ...
(Signé) JOHN ST PAUL,
Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, agissant pour l'Hon Fred D. King, juge de la Division B, maintenant absent en congé.

Pour copie conforme.
J. McCORMICK, Député Greffier.
Henry G. Stewart et Lyle Saxon, avocats.
3 août—3 15 29

ETAT DE LA LOUISIANE, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Je certifie par le présent, que le 11me jour du novembre 1896, jugement a été rendu en cette cour, dans l'affaire ci-dessous intitulée, dans les termes et chiffres suivants, à savoir:

Mme Amélia Helrich vs R. E. Simons son mari—No 49,627—Jugement.

Sur la motion de J. N. Wolfson avocat pour la demanderesse, et en produisant due preuve pour supporter sa demande, la loi et évidence étant en sa faveur:

Il est ordonné, jugé et décrété que le défaut enregistré le 20 mai 1896 soit maintenant confirmé et fait final et que, conformément, il y ait jugement en faveur de la demanderesse, Amélia Helrich, épouse de Rudolph E. Simons et contre le défendeur le dit Rudolph E. Simons, son époux, décrétant une séparation de propriété entre eux et dissolvant la communauté d'acquêts et gains jusqu'ici existant entre eux, la reconnaissant la seule propriétaire des meubles de sa maison et l'autorisant à reprendre l'administration et le contrôle de sa propriété paraphernale.

Il est de plus ordonné que la demanderesse ait et recouvre jugement contre le défendeur dans la somme entière de Quatre Cent Cinquante dollars, ($450) avec intérêt légal sur ladite $450 du 24 février 1896 jusqu'au paiement.

Jugement rendu le 11 novembre 1896.
Jugement signé le 17 novembre 1896.
(Signé) GEO. H. THEARD, Juge.

En foi de quoi j'ai signé et apposé le sceau de ladite cour en la ville de la Nouvelle Orléans ce 1er jour d'août de l'année de Notre Seigneur dix neuf cent six.

J. McCORMICK, Député Greffier.
2 août—2 6 11

RECHERCHEZ LE CONFORT ET LES PLAISIR
Dans les Montagne de la Virginie
et sur les Bords de la Mer.
CHESAPEAKE and OHIO R'Y.
PAYS IDEAL, ENDROIT CHARMANT,
Où les eaux sont renommées pour leurs vertus curatives, où les scènes, les paysages sont magnifiques et où le climat n'a pas de semblable.
SOURCES CHAUDES DE LA VIRGINIE,
Sources de Soufre Blanc, Sources Chaudes, Sources d'Alun Rockbridge, etc.
W. A. WILGUS, Hopkinsville, Ky.

Oliver Springs, "Le plus recherché des Points dans les Montagnes Comberland
De tout l'Etat, l'hôtel le mieux organisé pour y passer l'été. Situé à une très grande élévation; les soirées y sont fraîches; il n'y a pas de moustiques, pas de malaria. Neuf sources d'eaux minérales. Bâtisse neuve; éclairage électrique. Tous les agréments, tout le confort désirables. Orchestre splendide.
N. F. POWELL. Propriétaire. Oliver Springs, Anderson Co., Tenn